

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort



IMAGE : ACAT-Suisse

11 221 signatures pour une politique d'asile humaine

Pétition-Érythrée remise à la Chancellerie fédérale

Campagnes, page 4

Retour sur la Nuit des Veilleurs

Une chaîne de prières en pleine crise Covid-19

Campagnes, page 3

Guardia Civil blanchie pour ses crimes

Des garde-côtes espagnols ont laissé couler des réfugiés en mer.

Le procès contre eux a été abandonné. Nous exigeons la justice.

Appels urgents, page 8

Sur ma barque

Il y a quelqu'un d'autre avec moi.

Je ne suis pas seul sur ma barque: quelqu'un rame, à mes côtés.

Tu es là, Seigneur, embarqué, toi aussi, pour la grande aventure de l'Espérance et de la Vie.

Tu es là, Seigneur, et nous ramons à deux... à trois..., à mille.

Paul Grostefan - in « Le matin vert » Éditions Oberlin, 1981

Migrer : une torture dans tous les sens du terme !

Pour des millions de migrants à travers le monde, la décision de prendre la route se fait rarement de gaieté de cœur. Les chemins de la migration se terminent malheureusement souvent dans des conditions cruelles et tragiques. Et bien avant d'atteindre l'Europe tant convoitée.

L'ACAT-Suisse et ses membres luttent contre la torture et la peine de mort depuis 40 ans. Peu importe le contexte et le lieu dans lesquels sont commis ces violations des droits humains. De plus en plus de migrants sont repoussés avec violence, enfermés dans des camps insalubres, maltraités, torturés, violés, éliminés ou « disparus » aux portes de la « forteresse Europe ». Et ce, suite à une politique d'exclusion et de rejet, et des législations de plus en plus dures, mises en place par les pays européens, dont la Suisse.

Il est évident que l'Europe ne doit et ne peut pas accueillir tous les migrants de l'Afrique, du Moyen-Orient et d'autres régions où règnent la misère, la guerre et la dictature. Il est par contre dans l'obligation des pays européens de respecter fermement les droits humains qu'ils se sont engagés, dans diverses conventions contraignantes, à défendre. Ces obligations, malheureusement, passent de plus en plus au second rang pour nombre de pays.

Dans la présente brochure, vous sont proposés, entre autres, deux appels urgents, exemples « typiques » des tragédies qui se passent aux frontières du continent. En 2014, des agents de la *Guardia Civil* espagnole ont, non seulement violemment rejeté à la mer quinze réfugiés

tentant de rejoindre à la nage l'exclave de Ceuta, jouxtant le Maroc, mais ils les ont ensuite laissés se noyer sans leur prêter secours. Les agents incriminés viennent de bénéficier d'un non-lieu judiciaire. Nos collègues de l'ACAT-Espagne ont interpellé des experts de l'ONU et du Conseil de l'Europe afin qu'un procès soit relancé. En Italie, ce sont des accords cyniques ratifiés avec la Libye que l'ACAT-Italie dénonce et demande d'annuler. Selon ces accords, en échange d'un soutien logistique, financier et militaire, l'Italie donne quasi carte blanche à la Libye pour s'occuper – de la manière qu'on sait – des migrants tentant de transiter sur son territoire. Néron n'aurait pas fait mieux. L'Europe n'est pas en reste non plus, dans sa volonté de se dédouaner de sa responsabilité vis-à-vis des réfugiés. Ces pratiques doivent être combattues. La lutte contre la torture se joue aussi sur ce plan-là. Avec votre soutien.



Dominique Joris
Responsable des interventions et dossiers juridiques

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (coordonnés, voir page 8) • **Rédaction** Ruth Blum (RB), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Bettina Ryser (BR) • **Conception** Katleen De Beukeleer • **Traduction** Solenne Rocher • **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen • **Prochaine édition** Mi-novembre 2020

Retour sur la Nuit des Veilleurs 2020

La crise et le semi-confinement n'ont pas eu raison de la Nuit des Veilleurs, organisée comme chaque année le 26 juin en soutien aux victimes de la torture.

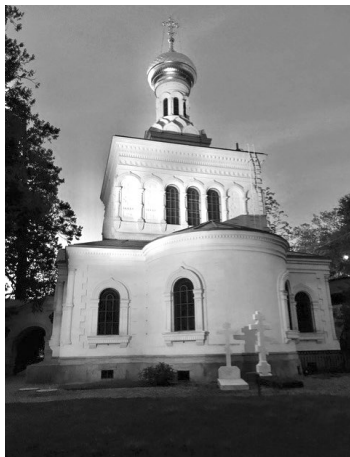
Chers membres,

Les effets collatéraux de la pandémie rendent notre soutien et notre solidarité envers les victimes de la torture d'autant plus nécessaires. Pour cette raison, l'ACAT-Suisse a encore une fois profité du 26 juin, Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, afin de lancer la campagne de la Nuit des Veilleurs. Pour la préparation du matériel de campagne, nous avons collaboré étroitement avec les ACAT nationales de France, du Luxembourg, de Belgique et d'Allemagne. Étant donné que la réouverture des églises n'était pas encore prévisible à ce moment-là, nous avons décidé de proposer ce matériel au format numérique uniquement.

La Suisse, maillon de la chaîne internationale de prières

Malgré toutes les difficultés et restrictions, de nombreuses personnes en Suisse ont participé cette année encore à la chaîne internationale de prières et écrit des messages de soutien à des victimes de la torture. Nous avons beaucoup apprécié les nouvelles et les photos que vous nous avez fait parvenir au sujet de vos événements. Les groupes ACAT lausannois nous ont par exemple informés de la tenue d'une veillée de prières commune à l'église Saint-François d'Assise de Renens. Le groupe ACAT de la Vallée de la Jogne a lui aussi organisé une veillée de prières. Dans le pittoresque Romainmôtier, la Fraternité de prière œcuménique a prié pour chaque personne présentée dans le dossier de campagne et allumé pour elle une bougie qui a brillé sur l'autel toute la nuit du 26 juin. À l'église Saints-Pierre-et-Paul de Winterthur, durant quatre

cébrations, une bougie a été allumée pour les victimes de la torture, qui ont été portées dans la prière. À la chapelle de La Bâtiaz à Martigny, un moment de prière animée a été organisé le soir. La chapelle est ensuite restée ouverte toute la nuit, jusqu'à sept heures du matin ; les croyants ont ainsi pu inclure les victimes de la torture dans leurs prières individuelles. L'Église orthodoxe russe de Vevey nous a fait savoir qu'aucune manifestation publique n'avait lieu cette année mais que les victimes



Église orthodoxe russe de Vevey
(IMAGE : Michel Vernaz)

de la torture étaient soutenues par des prières à la maison. Le groupe ACAT d'Ittigen a lui aussi appelé ses membres et toute personne intéressée à prier à domicile pour les victimes de la torture et à déposer une bougie sur le rebord de la fenêtre. Un grand merci de vous être associés à la Nuit des Veilleurs ! L'ACAT-Suisse a informé les personnes présentées



La Nuit des Veilleurs du groupe ACAT de la Vallée de la Jogne
(IMAGE : groupe ACAT de la Vallée de la Jogne)

dans le dossier des veillées organisées en Suisse en leur honneur.

« S'il vous plaît, n'arrêtez pas d'aider ! »

L'activiste des droits humains et de l'environnement vietnamienne Tran Thi Nga a été libérée début 2020 après trois ans de détention. Elle est immédiatement partie en exil aux États-Unis. Le message qu'elle a fait parvenir au mouvement de l'ACAT après sa libération souligne une fois de plus l'importance de votre engagement.

« Je tiens à vous remercier sincèrement – organisations de défense des droits humains telles que l'ACAT, particuliers, médias, organisations religieuses et société civile du monde entier. Grâce à votre compassion et à votre soutien, j'ai recouvré ma liberté et je vous en remercie du fond du cœur. Toutefois, s'il vous plaît, n'arrêtez pas d'aider les personnes encore emprisonnées au Vietnam. Nombreux sont ceux qui y croupissent encore derrière des barreaux et ont besoin de votre aide. Continuez à lutter de notre côté. » KDB

Journée mondiale contre la peine de mort

Alexandre Loukachenko est sous pression. L'ACAT-Suisse utilise cette dynamique pour œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort au Bélarus.

Le Bélarus vit une situation sans précédent. Des dizaines de milliers de citoyens pacifiques contestent ouvertement le pouvoir du président du pays. La répression reste féroce et le « dernier dictateur » d'Europe s'accroche au pouvoir. Dans le même temps, la peine de mort est toujours en vigueur au Bélarus. La campagne du 10 octobre de cette année, basée sur le thème « l'accès à la défense : une question de vie ou de mort »

est accompagnée d'une pétition en faveur des deux jeunes frères Kostseu, condamnés à la peine capitale. Vu la pression exercée par les citoyens du Bélarus sur leur président, nous espérons que ce dernier accepte la mise en place d'un moratoire sur la peine de mort, avant d'envisager son abolition. En coopération avec diverses ONG internationales et locales, le Secrétariat de l'ACAT-Suisse va appuyer cette pétition par des courriers adressés à



Campagne et pétition : www.acat.ch > « Agir » > « Journée mondiale contre la peine de mort »

divers ministères du Bélarus et au responsable national de la commission des droits humains. Cette pétition au Bélarus a également été lancée par les diverses ACAT européennes, ce qui lui donnera un plus grand poids. Vu l'imminence de l'exécution des frères Kostseu, les listes de pétition sont à envoyer directement au président Loukachenko. L'ACAT-Suisse continuera à informer ses membres sur le suivi de cette action. DJ

Pétition Érythrée : 11 221 signatures contre la politique suisse des « trois singes »

Les 11 221 signatures recueillies pour la pétition de l'ACAT « Pour une politique suisse humaine envers les demandeurs d'asile d'Érythrée » ont été remises à la Chancellerie fédérale.

Le 13 août 2020, nous avons remis cette pétition à la Chancellerie fédérale, avec des personnes touchées par cette politique, des représentants d'organisations de défense des droits

humains et le président des Verts suisses, Balthasar Glättli. En nous couvrant la bouche et les yeux avec des masques, et les oreilles avec les mains, nous avons présenté sym-

boliquement la politique des « trois singes » de la Suisse : notre pays ne veut ni voir, ni entendre ni engager un débat honnête sur les violations des droits humains en Érythrée – État tortionnaire – et sur la misère causée par le régime d'aide d'urgence de la Suisse.

Un grand merci aux nombreux membres et sympathisants qui ont recueilli des signatures pour cette pétition, dans le cadre de la campagne de la Journée des droits de l'homme 2019 ou du Vendredi saint 2020 ! Nous espérons maintenant que nos revendications seront entendues à la Berne fédérale et qu'elles seront rapidement mises en œuvre. Nous continuerons à suivre ce dossier. KDB

Vidéo de la remise & infos sur la pétition : bit.ly/communiqué_14-08-2020



IMAGE : Moses the Visionary



Nestlé : pas de prise de position contre la peine de mort

Dans sa pétition du Vendredi saint 2019, l'ACAT-Suisse a demandé à Nestlé de prendre position contre la peine de mort. Nestlé n'a pas souhaité donner suite à cette demande. Cependant, l'ACAT-Suisse et son organisation faîtière, la FIACAT, ont pu entamer un échange avec Nestlé autour de la peine de mort. Le texte suivant est une déclaration commune de l'ACAT-Suisse, la FIACAT et Nestlé.

Le 27 mars 2020, Dominique Joris et Katleen De Beukeleer de l'ACAT-Suisse ont eu l'occasion de mener une conférence téléphonique avec M. Yann Wyss en charge de l'impact social au sein du département des affaires publiques de Nestlé S.A. Le sujet de la discussion était la campagne du Vendredi saint 2019 de l'ACAT-Suisse. Marie Salphati, Représentante de la FIACAT auprès des Nations Unies, a également participé à cet échange.

Dans une pétition lancée à l'occasion du Vendredi saint 2019 et signée par 3500 personnes, l'ACAT avait demandé à Nestlé de faire valoir son influence auprès des décideurs aux États-Unis et d'y plaider pour l'abolition de la peine de mort (en particulier en Virginie). En outre, elle a demandé que Nestlé utilise son rôle comme « founding patron » dans la *Plateforme d'action pour la paix, la justice et des institutions efficaces* pour y lancer le débat sur l'abolition de la peine de mort.

M. Wyss a cependant indiqué qu'il n'était pas possible pour Nestlé de s'engager dans un plaidoyer auprès des décideurs aux États-Unis sur ce thème.

M. Wyss nous a expliqué les trois raisons fondant la position de Nestlé. Premièrement, Nestlé ne s'engage pas dans des thématiques politiques, dont l'abolition de la peine de mort aux États-Unis fait partie, aux yeux de Nestlé. Deuxièmement, M. Wyss met l'accent sur les onze priorités (« salient human rights issues ») que l'entreprise a définies en matière de droits humains et dans lesquels elle s'engage, dont le travail des enfants, le travail forcé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, etc. Ces thèmes sont en lien direct avec les secteurs d'activité de Nestlé, ce qui n'est pas le cas de la peine de mort. En effet, M. Wyss a indiqué qu'il y avait tant de problématiques liées aux droits humains que Nestlé, sur la base des *Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* des Nations Unies, avait sélectionné les thèmes les plus importants qui concernaient directement ses secteurs d'activité sur lesquels l'entreprise a une certaine influence.

Cependant, Nestlé pourrait envisager, d'après M. Wyss, d'aborder la thématique de la peine de mort dans un cadre plus large, soutenu

par plusieurs acteurs économiques et civiques. Conformément à la proposition formulée dans la pétition de l'ACAT-Suisse, la *Plateforme d'action pour la paix, la justice et des institutions efficaces* auprès des Nations Unies, dont Nestlé est le « founding patron », est une piste à suivre à son avis. M. Wyss salue les propositions de l'ACAT-Suisse et de la FIACAT d'entrer en contact avec d'autres organisations, spécialisées dans l'abolition de la peine de mort au niveau mondial. L'ACAT-Suisse regrette que Nestlé ne puisse pas donner suite à sa première demande (une prise de position de Nestlé pour l'abolition de la peine de mort en Virginie/États-Unis). Cependant, l'ACAT Suisse et la FIACAT saluent la volonté de Nestlé de poursuivre ces échanges afin de pouvoir explorer des pistes d'intervention au sein de diverses plateformes liant entreprises et droits humains. L'ACAT-Suisse et la FIACAT resteront en contact avec M. Wyss sur ce sujet.

Texte de la pétition adressée à Nestlé : www.acat.ch > « Agir » > « Archives campagnes »



ITALIE / LIBYE

Accord controversé Italie-Libye

L'Italie et la Libye ont renouvelé un accord de coopération qui laisse en grande partie de côté les graves exactions exercées par les autorités libyennes à l'encontre des migrants transitant et échouant sur son territoire. L'accord ainsi signé rend l'Italie complice de ces violations.



IMAGE : Gerd Altmann, Pixabay.com

L'accord régit la coopération entre les deux pays. Or, les nombreuses violations des droits humains exercés par la Libye envers les migrants sont largement ignorées dans ce texte.

La Libye régulièrement critiquée

De nombreux rapports dénoncent les exactions commises en Libye. Celui de janvier 2020, soumis au Conseil de Sécurité par le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, accuse explicitement des garde-côtes libyens d'avoir capturé des migrants interceptés sur des bateaux et de les avoir ensuite déportés, avec la complicité de fonctionnaires de l'État, dans des prisons officielles ainsi que dans des camps de prisonniers illégaux où les migrants sont soumis systématiquement à la détention arbitraire, la torture et la violence sexuelle, aux enlèvements contre rançon, à l'extorsion d'argent ainsi qu'au travail forcé. Le rapport précise que les responsables de ces violations incluent des fonctionnaires gouvernementaux, des passeurs, des trafiquants, des membres de groupes armés et de bandes criminelles. En mars 2020, l'ONG *Medici per i diritti umani* a aussi dénoncé les graves

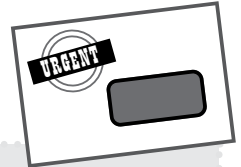
violations des droits humains contre les migrants et les réfugiés en Libye entre 2014 et 2020, en citant de nombreux témoignages.

L'Italie complice

En fin mai 2020, le tribunal de Messine (Sicile) a condamné à 20 ans de prison trois ressortissants étrangers jugés responsables de torture et de mauvais traitements commis contre des migrants dans le camp de prisonniers de Zawya en Libye. La justice italienne a ainsi confirmé ce qui a été dénoncé depuis des années par les organismes internationaux et les ONG. En Italie, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer l'accord renouvelé en février 2020 entre l'Italie et la Libye. Ce n'est qu'au début de juillet 2020 qu'un comité technique binational s'est réuni pour convenir de l'introduction dans l'accord italo-libyen de garanties en matière de droits humains. Cependant, il n'est pas clair du tout comment l'Italie va s'assurer du contrôle de ces garanties, la Libye n'ayant jamais signé la convention de Genève sur les réfugiés.

De son côté, l'Italie est régulièrement accusée de repousser de facto de nombreux migrants vers un pays où la torture est pratiquée et de se montrer ainsi complice de la Libye dans la violation des droits fondamentaux de ces personnes. À ce titre, le 26 juin dernier, le Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM, Genève) a transmis au Comité des Nations unies contre la torture une demande d'enquête formelle concernant la conduite de l'Italie dans la Méditerranée centrale, au titre de l'article 20 de la Convention contre la torture. DJ

Sources : ACAT-Italie / mediciperidirittumani.org/ United Nations Support Mission in Libya



Dans la lettre au Président du Conseil des Ministres italien, afin que l'Italie garantisse pleinement le respect des droits des migrants et ne se rende plus complice des exactions commises en Libye, il est demandé de réviser radicalement l'accord de coopération entre l'Italie et la Libye ; d'exiger des garanties à la Libye afin que les migrants repêchés en Méditerranée par les garde-côtes libyens ne soient plus envoyés dans des centres de détention où ils risquent la torture et d'autres mauvais traitements ; à ce que l'Italie plaide au niveau européen pour la reprise des secours en mer, l'ouverture de corridors humanitaires sûrs et la création d'un système d'accueil des migrants visant une vraie intégration de ces derniers.

Lettre au Président du Conseil des Ministres italien

Prof. Avv. Giuseppe Conte
Presidente del Consiglio dei Ministri
Palazzo Chigi
Piazza Colonna 370
00187 Roma
Italia

Port : Fr. 1.50 (Courrier A)

Email : presidente@pec.governo.it

Copie à l'Ambassade d'Italie

Ambassade d'Italie en Suisse
Elfenstrasse 14
3006 Berne

Port : Fr. 1.00 (Courrier A)

Email : berna.ambasciata@esteri.it

Délai d'intervention : 15 octobre 2020

Non-lieu dans le procès Tarajal

Le 6 février 2014, quinze migrants moururent noyés en tentant de rejoindre à la nage l'exclave espagnole de Ceuta. Les agents de la *Guardia Civil* les ont violemment repoussés et ne leur ont pas porté secours alors qu'ils sombraient en mer.



IMAGE : Blake Cheek, Unsplash.com

Ce jour-là, quelque 200 personnes d'origine subsaharienne ont tenté de pénétrer sur le territoire de Ceuta (exclave espagnole au nord du Maroc). Quinze d'entre elles se sont noyées au large de la plage de Tarajal alors qu'elles tentaient de gagner à la nage la côte de Ceuta, lorsque des membres de la *Guardia Civil* espagnole ont tiré de nombreuses balles en caoutchouc ainsi que des cartouches de fumée et de gaz, et ont utilisé de la mousse anti-émeute pour leur faire rebrousser chemin. D'autres ont été blessés par des impacts à la tête ou au dos. D'autres migrants sont venus à la nage du Maroc pour tenter de les sauver. De plus, les agents de la *Guardia Civil*, depuis un bateau, ont frappé les migrants et ont percé certains de leurs flotteurs rudimentaires. Ils ont ensuite continué à tirer depuis la tour de contrôle alors que des noyés avaient déjà été repêchés. De nombreux témoins et documents audiovisuels attestent que durant l'opération, ni les agents de la *Guardia Civil*, ni ceux du Corps de Sauvetage Maritime ne sont venus au secours de ceux qui essayaient de monter à bord de l'embarcation. Les agents n'ont pas non plus récupéré cinq cadavres restés dans l'eau.

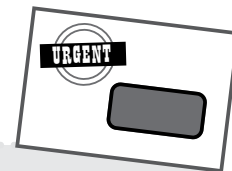
Renvoi *manu militari* au Maroc

Vingt-trois migrants sont arrivés en vie à Ceuta et certains de ces survivants ont été interrogés par des défenseurs des droits humains, permettant ainsi de documenter les événements ; mais tous ont été immédiatement renvoyés, de façon expéditive, aux autorités marocaines.

Non-lieu et pourvoi en cassation

Le 28 juillet 2020, après une longue procédure, la Cour Provinciale de Cádiz a classé l'affaire, concluant que les seize agents de la *Guardia Civil*, auteurs présumés d'homicide par négligence, de blessures et de non-assistance à personne en danger, n'avaient aucune obligation d'aider les « nageurs », que leur but était dissuasif, que leur intervention était proportionnée et que c'était le projet des migrants de gagner la côte à la nage qui avait provoqué la tragédie. Ces conclusions vont à l'encontre des dispositions du droit maritime en ce qui concerne le sauvetage en mer. De plus, la justice espagnole a refusé de procéder à des tests ADN afin d'identifier trois victimes, ce qui aurait permis d'informer les familles concernées. Les familles des victimes ont déposé un pourvoi en cassation devant la Cour suprême, demandant la réouverture de l'affaire. DJ

Sources : ACAT-Espagne-Catalogne / Tribunal provincial de Cádiz (Ceuta) / El País / Ceutaldia.com



Dans la lettre au Ministre espagnol de la Justice, il est demandé à ce que la justice espagnole accepte de rouvrir la procédure à l'encontre des agents de la *Guardia Civil* et examine sérieusement les revendications des familles. Il est avancé que les droits des parties civiles n'ont pas été respectés, que les familles des victimes n'ont pas été auditionnées, et que certains témoignages ainsi que des tests ADN ont été refusés. Toutes ces allégations, si avérées, constitueraient une violation du droit à un procès équitable inscrit dans la Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle l'Espagne est Partie. Sans un examen impartial et minutieux de la justice espagnole sur cette affaire, il est à craindre qu'une nouvelle fois, toute la responsabilité retombe sur les 15 victimes, qui non seulement ont été repoussées avec violence mais de surcroît n'ont pas été secourues par les agents de la *Guardia Civil* et du Corps de Sauvetage Maritime, comme le droit maritime le requiert.

Lettre au Ministre de la Justice d'Espagne

Mr. Juan Carlos Campo
Minister of Justice
Calle de San Bernardo, 45
28015 Madrid
Spain

Port : Fr. 1.50 (Courrier A)
E-Mail : prensa@mjusticia.es

Copie à :

Mme Dunja Mijatovic
Commissaire aux Droits de l'homme
du Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex
France

Port : Fr. 1.50 (Courrier A)
E-Mail : commissioner@coe.int

Délai d'intervention : 15 octobre 2020

Merci beaucoup !

Votre signature porte ses fruits. Votre don aussi !

Merci de votre fidèle engagement ! L'ACAT-Suisse serait heureuse que vos amis et connaissances s'engagent aussi pour les droits des personnes maltraitées et menacées dans le monde entier. Des personnes auxquelles les médias ne consacrent quasiment aucune ligne, à l'inverse de l'ACAT.

Nul ne doit être soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres traitements inhumains ou dégradants. C'est pour cela que l'ACAT s'engage. Avec vous, nous nous faisons entendre auprès des gouvernements et des détenteurs du pouvoir.

Cet engagement porte ses fruits !

Au sein de l'ACAT, vous contribuez chaque mois, par votre signature et l'envoi de lettres, à influencer positivement le destin d'hommes, de femmes, de jeunes ou de familles avec enfants. Vous ouvrez ainsi pour eux le chemin d'un avenir digne.

L'ACAT-Suisse s'engage depuis quarante ans. Ses interventions luttent efficacement contre l'oubli. Grâce aux collectes, aux dons et aux cotisations de ses membres, l'ACAT-Suisse peut soutenir chaque année des dizaines de victimes dans plus de trente pays. Aidez-nous à faire encore mieux connaître notre travail. Nous serions heureux que vous donniez envie à des connaissances ou à des amis de devenir membres de notre association ou de lui faire un don. RB

Yvette Spicher se tient à votre disposition pour toute demande :

info@acat.ch
+41 (0)31 312 20 44

Pour les questions relatives aux dons et/ou legs, Ruth Blum vous répondra avec plaisir :

r.blum@acat.ch
+41 (0)79 220 85 64

Compte pour les dons :

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7
Postkonto : 12-39693-7

ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • CH-3001 Berne
www.acat.ch



Chers membres

Nous vous remercions pour les changements d'adresse que vous nous avez signalés. Malheureusement, nous n'avons pas encore pu effectuer toutes les mutations d'adresses depuis le dernier envoi en raison d'absences pour vacances. Par conséquent, certains changements n'ont pas encore été pris en compte pour l'envoi actuel. Nous nous en excusons et nous nous rattraperons dès que possible.

L'équipe du Secrétariat

ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**